

Projet de réaménagement de la cellule n° 6 au centre de traitement de Stablex

Destinataire : M. Joseph Zayed, président de la Commission du BAPE

Objet : Lettre de transmission de documents

Expéditeur : Stablex

Date de demande des documents : Séance d'audiences publiques - Première partie

Date de dépôt des documents : 12 mai 2023

M. le président,

Tel qu'entendu lors des séances d'audiences cette semaine (9, 10 et 11 mai 2023), Stablex remet à la Commission une copie électronique des documents suivants :

- Présentation sur la conception de la cellule (faite par M. Rompré lors de la séance du 11 mai 2023)
Voir document PDF joint séparément au courriel
- Calcul présentant le volume de lixiviat (eaux interstitielles) réutilisé dans le stablex produit
Voir page 3 du présent document
- Contributions financières de Stablex à la Ville et à la communauté au cours des cinq dernières années
Voir page 4 du présent document
- Précisions sur les assurances, notamment la couverture pour des dommages environnementaux
Voir page 5 du présent document
- Description de la pire situation catastrophe qui pourrait arriver avec la cellule 6
Voir page 6 du présent document
- Projections des besoins d'élimination chez Stablex pour les 10 prochaines années en ventilant par origine (Canada, États-Unis, Québec, international) pour chacune des catégories suivantes : sols contaminés, MDR, matières préoccupantes non dangereuses
Voir page 7 du présent document
- Garantie du fabricant des géomembranes et/ou durée de vie des géomembranes selon la garantie du fabricant et documents portant sur le contrôle de la qualité lors de la pose des géomembranes
Voir documents joints séparément au courriel :
 - 1) Durée de vie des géomembranes.pdf : Article tiré d'une revue de 2007.
 - 2) GRI-gm13_2014.pdf : Document décrivant le contrôle de qualité utilisé par le fabricant de géomembrane que Stablex a utilisé dans le passé.
 - 3) Iagi Installation Guideline.pdf : Document décrivant le contrôle de qualité utilisé par l'entreprise d'installation de géomembrane que Stablex a utilisé dans le passé.
 - 4) IAGI - Spécification d'installation de géomembranes HDPE et LLDPE.pdf : Version française du document ci-dessus.
 - 5) Lifetime prediction Koerner (Rev 2011) durée de vie géomembrane.pdf : Publication scientifique sur la durée de vie des membranes.
Le cas de Stablex est : Membrane de PEHD; non-exposée; 20 degrés C.
 - 6) Warranty Specimen 5 years.pdf : Spécimen de la garantie standard du fabricant de géomembrane que Stablex a utilisé dans le passé.
- Registre des incidents déclarés auprès du MELCCFP dans les 5 dernières
Voir pages 8 et 9 du présent document

Nous vous enverrons lundi prochain :

- Réponse relative à la demande : Étude qui évalue le bruit résiduel dans le secteur sud est de la cellule 6 projetée (note en bas du tableau 9.8, PR3.1, p.247)
- Superficie touchée par le corridor forestier de la CMM par rapport au site de la cellule 6 projetée

Nous demeurons disponibles si vous avez d'autres questions ou demandes pour notre équipe.

Merci!

Benoit Rompré, ing.
Directeur Projets majeurs et site
Stablex Canada inc.

Calcul présentant le volume de lixiviat (eau interstitielle) réutilisé par mètre cube de stablex produit

Il est important de rappeler que jusqu'à présent, 100% des eaux interstitielles pompées des cellules fermées a été acheminé au centre de traitement afin d'être traité par le procédé de Stablex. Considérant que 6 768 mètres cubes d'eaux interstitielles sont gérés annuellement dans les cellules fermées (information fournie à la commission le 10 mai 2023) et que Stablex produit environ 200 000 mètres cubes de produit stablex par année, il est vraisemblable d'évaluer que les eaux interstitielles traitées représente environ 3,4% du volume du produit stablex.

Contributions financières de Stablex à la Ville et à la communauté au cours des cinq dernières années

Taxes

Taxe Municipale						
	2018	2019	2020	2021	2022	Total
760 Boul Industriel	388 165,83 \$	400 273,49 \$	408 983,02 \$	408 976,45 \$	388 906,05 \$	388 165,83 \$
Cellules de placement	32 724,87 \$	16 303,88 \$	16 679,12 \$	16 679,05 \$	19 021,90 \$	32 724,87 \$
748 Boul Industriel	17 148,09 \$	19 747,20 \$	20 169,33 \$	20 209,23 \$	24 189,36 \$	17 148,09 \$
750 Boul Industriel	24 787,26 \$	28 055,49 \$	28 666,28 \$	28 694,58 \$	31 420,02 \$	24 787,26 \$
	462 826,05 \$	464 380,06 \$	474 497,75 \$	474 559,31 \$	463 537,33 \$	462 826,05 \$
Taxe Scolaire						
	2018	2019	2020	2021	2022	Total
760 Boul Industriel	16 099,96 \$	16 267,61 \$	16 443,21 \$	16 614,30 \$	16 593,95 \$	16 099,96 \$
Cellules de placement	1 593,75 \$	1 322,38 \$	1 051,79 \$	780,80 \$	839,72 \$	1 593,75 \$
748 Boul Industriel	803,46 \$	857,43 \$	911,39 \$	965,35 \$	1 057,18 \$	803,46 \$
750 Boul Industriel	1 105,44 \$	1 159,37 \$	1 213,29 \$	1 267,22 \$	1 330,93 \$	1 105,44 \$
	19 602,61 \$	19 606,79 \$	19 619,68 \$	19 627,67 \$	19 821,78 \$	19 602,61 \$
Taxe d'eau						
	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Taxe d'eau	21 552,49 \$	- \$	- \$	8 839,15 \$	11 762,34 \$	21 552,49 \$
Municipales + Scolaire + Taxe d'eau						
	2018	2019	2020	2021	2022	Total
760 Boul Industriel	404 265,79 \$	416 541,10 \$	425 426,23 \$	425 590,75 \$	405 500,00 \$	404 265,79 \$
Cellules de placement	34 318,62 \$	17 626,26 \$	17 730,91 \$	17 459,85 \$	19 861,62 \$	34 318,62 \$
748 Boul Industriel	17 951,55 \$	20 604,63 \$	21 080,72 \$	21 174,58 \$	25 246,54 \$	17 951,55 \$
750 Boul Industriel	25 892,70 \$	29 214,86 \$	29 879,57 \$	29 961,80 \$	32 750,95 \$	25 892,70 \$
Taxes d'eau	21 552,49 \$	- \$	- \$	8 839,15 \$	11 762,34 \$	21 552,49 \$
	503 981,15 \$	483 986,85 \$	494 117,43 \$	503 026,13 \$	495 121,45 \$	503 981,15 \$

Dons et commandites

Année	Dons			Commandites			Total
	Centraide	Moisson Laurentides	Communauté	Blainville	Communauté	Organisation	
2018	6 051 \$		1 200 \$	13 000 \$	9 478 \$	5 344 \$	35 073 \$
2019	6 881 \$	25 000 \$	2 695 \$	13 000 \$	16 463 \$	2 000 \$	66 039 \$
2020	6 750 \$	28 000 \$	850 \$		590 \$		36 190 \$
2021	6 716 \$		550 \$	10 500 \$	4 410 \$	4 011 \$	26 187 \$
2022	7 269 \$	25 000 \$	1 163 \$	13 000 \$	4 950 \$	4 566 \$	55 948 \$
Total	33 666 \$	78 000 \$	6 458 \$	49 500 \$	35 891 \$	15 921 \$	219 436 \$

* Un engagement de 120 000\$ a été fait par Stablex pour soutenir la candidature de Blainville au Jeux du Québec 2026 si ceux-ci on lieu. Une remise de 40 000\$ par année de 2024 à 2026 sera octroyée.

** Certaines activités de bénévolat (non monétaires) sont aussi intégrées dans un but communautaire tel que Moisson Laurentides, fondation Reves d'enfants, La guignolée, ...

Précisions sur les assurances, notamment la couverture pour des dommages environnementaux

La police d'assurance responsabilité juridique environnementale (alias responsabilité juridique en matière de pollution) est une police d'assurance basée sur les réclamations d'indemnisation qui couvre les incidents de pollution dont Stablex est responsable. En cas d'incident de pollution, cette police couvre les éléments suivants :

- Frais de nettoyage - dépenses raisonnables et nécessaires encourues avec le consentement écrit préalable de l'assureur, y compris les frais juridiques et les frais de restauration, pour enquêter, réduire, contenir, traiter, enlever, remettre en état, surveiller, neutraliser ou éliminer le sol, l'eau de surface ou l'eau souterraine contaminés ou toute autre contamination causée par un incident de pollution, mais seulement :
 - 1) Dans la mesure où le droit de l'environnement l'exige ou, en l'absence de droit de l'environnement applicable, dans la mesure où un professionnel de l'environnement le juge raisonnable et nécessaire ;
 - 2) Si cela est nécessaire pour satisfaire à un programme de nettoyage volontaire ; ou
 - 3) S'ils sont engagés par une entité gouvernementale des États-Unis d'Amérique, y compris leurs territoires et possessions, Porto Rico ou le Canada, ou par un tiers.
- Frais d'intervention d'urgence - coûts, charges ou dépenses raisonnables et nécessaires, y compris les frais juridiques et les coûts de restauration, pour étudier, enlever, éliminer, réduire, contenir, traiter, neutraliser, surveiller ou tester le sol, les eaux de surface, les eaux souterraines ou d'autres milieux contaminés, à condition que ces coûts, charges ou dépenses soient encourus dans les sept (7) jours suivant le début d'un incident de pollution qui constitue une menace imminente et importante pour la santé humaine ou l'environnement et qui nécessite une action immédiate.

La police d'assurance couvre également les dommages corporels, les dommages matériels et les frais de nettoyage résultant d'un incident de pollution sur, dans, sous ou à partir d'un lieu assuré (Stablex) :

- d'un site assuré (Stablex) ; ou
- d'un site non assuré géré ou exploité par Stablex ; ou
- pendant le transport de matériaux par Stablex

Description de la pire situation catastrophe qui pourrait arriver avec la cellule 6

Le tableau qui suit présente des éléments en lien avec une fuite de lixiviat (eaux interstitielles) - Voir l'étude d'impact à la section 10.2.1.4). Comme l'étude d'impact sur le projet couvre déjà bien les impacts potentiels ainsi les mesures d'atténuation en lien avec ce risque, le scénario développé ici, à la demande de la Commission, présente plutôt la situation en cas de défaillance des mesures prévues (ex. : coupure étanche, paroi étanche, système de régulation du niveau d'eaux interstitielles).

Description de l'évènement	Fuite de lixiviat dans l'environnement à la suite d'une défaillance d'un des nombreux éléments de protection inclus à même la conception du projet. Cette fuite serait seulement découverte lors d'un suivi environnemental qui sera effectué à tous les 3 mois.
Remarques	Une investigation plus approfondie sera réalisée afin de déterminer l'origine la fuite et l'étendue des dégâts afin d'appliquer les mesures correctives requises. Cette étape subséquente pourrait prendre jusqu'à 3 mois. Cette fuite, qui pourrait donc avoir eu cours pendant au maximum 6 mois, ce serait répandu dans le sol, dans la nappe phréatique et ressurgie dans les fossés de drainage.
Conséquences	Écoulement possible de lixiviat dans les milieux humides environnants jusqu'à environ 50m du point d'origine de la fuite
Risque	Contamination des milieux humides avec les contaminants présents dans le lixiviat
Probabilité	Faible compte tenu de toutes les mesures de prévention et de protection prévues
Impacts	Moyen si présence dans les milieux humides à long terme
Mesures de correction / Action immédiate	Réparation de la fuite et des éléments de protection défectueux
Mesures de correction	1.Suivi de l'atténuation naturelle du milieu humide. 2. Tranchée de captage, traitement et réinjection dans les milieux humides après traitement

Projections des besoins d'élimination chez Stablex pour les 10 prochaines années par origine et pour chacune des catégories

Québec	Historique					Prévision									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Matières résiduelles dangereuses (MDR)	72 047	75 522	73 264	79 609	90 098	90 098	80 098	81 700	78 334	81 700	83 334	86 668	88 401	83 981	85 661
Matières résiduelles préoccupantes (MDP)	6 662	34 134	21 041	24 972	17 845	17 666	17 490	17 315	17 142	16 970	16 801	16 633	16 466	16 302	16 139
Sols Contaminés (SC)	15 774	22 851	30 401	18 185	19 725	20 218	30 218	30 823	21 439	31 593	32 225	32 870	27 870	33 527	34 198
Total Québec	94 483	132 507	124 706	122 765	127 668	127 983	127 806	129 838	116 915	130 264	132 360	136 170	132 737	133 810	135 997
Canada (excluant que le Québec)															
Matières résiduelles dangereuses (MDR)	22 247	24 383	23 117	27 050	24 395	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Matières résiduelles préoccupantes (MDP)	102	68	0	4	58	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Sols Contaminés (SC)	23	1	2652	225	162	200	2 000	200	200	2 000	200	200	2 000	200	200
Total Canada (excluant le Québec)	22 372	24 452	25 769	27 279	24 615	25 250	27 050	25 250	25 250	27 050	25 250	25 250	27 050	25 250	25 250
État-Unis															
Matières résiduelles dangereuses (MDR)	33 110	29 654	23 228	26 823	27 572	28 000	28 336	28 676	29 020	29 368	29 721	30 077	30 438	30 804	31 173
Matières résiduelles préoccupantes (MDP)	171	229	0	81	32	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Sols Contaminés (SC)	53 418	66 230	36 636	36 158	17 110	20 000	30 000	40 000	65 000	30 000	20 000	20 000	45 000	30 000	40 000
Total État-Unis	86 698	96 113	59 864	63 062	44 714	48 050	58 386	68 726	89 070	59 418	49 771	50 127	75 488	60 854	71 223
Total par catégorie															
Matières résiduelles dangereuses (MDR)	127 404	129 558	119 609	133 482	142 064	143 098	133 434	135 376	132 354	136 069	138 055	141 745	143 839	139 785	141 834
Matières résiduelles préoccupantes (MDP)	6 934	34 431	21 041	25 056	17 935	17 766	17 590	17 415	17 242	17 070	16 901	16 733	16 566	16 402	16 239
Sols Contaminés (SC)	69 215	89 082	69 689	54 568	36 998	40 418	62 218	71 023	81 639	63 593	52 425	53 070	74 870	63 727	74 398
Grand Total - Annuel	203 552	253 071	210 339	213 106	196 997	201 283	213 242	223 814	231 235	216 732	207 381	211 547	235 275	219 913	232 470

Registre des incidents déclarés auprès du MELCCFP dans les 5 dernières

Appels à Urgence Environnement

Année	Description de l'événement
2018	13 janvier - Fumée orange émise par la cheminée du puits de lavage.
	11 juin - Fumée blanche en provenance des petits bassins de traitement 2 et 4.
	11 juillet - Une fumée orange a été émise à la cheminée du réservoir T-106/T-107 lors du pompage de barils.
	17 août - Une émission de cendres a été émise par le clapet de surpression du silo H-130 lors du remplissage par un camion externe.*
	14 septembre - Une émission de cendres a été émise par le clapet de surpression du silo H-130 lors du remplissage par un camion externe.*
	22 décembre - Lors des travaux sur la trémis du silo H-300, une émission de cendres s'est produite.
2019	11 janvier - Fuite d'huile hydraulique à l'extérieur de la coupure étanche.
	14 janvier - Déversement de stablex à l'extérieur de la coupure étanche.
	22 mars - Émissions de NOx dans les entrepôts dues à une fuite des cages avec du résidu.
	4 avril - Émissions de fumée orange du puits de lavage.
	3 mai - Fuite d'huile hydraulique à l'extérieur de la coupure étanche.
	25 juin - Émission de H2S s'est produite lors des essais pilotes sur l'épurateur.
	12 décembre - Lors du dépotage de cendres au silo H-130, des émissions se sont produites de la vanne de surpression.*
	16 décembre - Une fuite d'eau de contact s'est produite par une valve lors de la recirculation de la cellule 7.
2020	5 février - Fuite d'huile hydraulique à l'extérieur de la coupure étanche.
	21 avril - Fuite d'huile de moteur au site de placement.
	20 mai - Émission de ciment du silo H-130 lors du dépotage d'un camion citerne. *
	22 mai - Émission de ciment du silo H-130 lors du dépotage d'un camion citerne. *
	14 juillet - Des odeurs de mercaptan ont été aperçues dans les quartiers suite au dépotage d'une citerne contenant des résidus de raffineries.
2021	8 février - Émissions de cendres du silo H-130.*
	10 février - Émissions du silo H-130.*
	23 mars - Émissions du silo H-132.**
	18 mai - Émissions du silo H-132.**
	26 mai - Émissions du silo H-132. **
	11 juin - Un feu s'est produit dans les petits bassins de traitement et une émission a eu lieu.
	1 novembre - Déversement de stablex lors du transport.
2022	20 janvier - Émissions du silo H-132. **
	24 janvier - Émissions du silo H-132.**
	26 avril - Émission - un feu s'est déclenché dans un conteneur de permanganate.
	1 juin - Émission de cendres lors du dépotage de la matière d'un camion citerne externe.
	6 juin - Fuite de liquide prestone d'un camion Stablex.

Année	Description de l'événement
	6 juin - Fuite de liquide de refroidissement d'un camion Stablex.
	26 août - Émission (odeurs) en provenance des petits bassins de traitement.
2023	8 février - Émission de fumée blanche aux petits bassins de traitement.
	20 février - Émission de cendres du silo H-132 (problème du convoyeur).

* Un problème de sous-dimensionnement du dépoussiéreur du silo était la cause des émissions. Le dépoussiéreur a été changé et le problème réglé.

** Un problème de connexion électrique de l'instrument de contrôle était la cause des événements. Le problème a été trouvé et réglé.